

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ALPES-MARITIMES

DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affaires au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
15 octobre 2008

Date d'affichage
15 octobre 2008

Objet de la Délibération

Séance du 20 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le vingt octobre

à 18 heures

, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M

me CHARPENTIER, M. SCORLO, Adjoint, Mmes GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERT

Absents excusés : M. AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

Rétrocession de la parcelle n° 1402 Chemin des Aloès

Monsieur le Maire expose :

« Le chemin des Aloès appartient presque en totalité aux riverains, à l'exception de la parcelle n°1402 appartenant à la commune et située au droit de la propriété de M. et Mme Hangen entre deux parties privées.

Cette parcelle appartenait avant eux à l'ancien propriétaire, M. De Vreese, qui l'avait rendue à la commune pour un franc symbolique.

La commune n'ayant aucun intérêt à conserver ce tronçon de chemin, je vous propose de le rétrocéder à M. et Mme Hangen, qui se sont engagés à le remettre en état et à l'entretenir, aux mêmes clauses et conditions que celles qui nous avaient été faites par le précédent propriétaire, pour un euro symbolique. La voie garde son statut de voie ouverte à la circulation publique. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve la rétrocession de la parcelle n°1402 à M. et Mme Hangen.

Le Maire,
Joël PASQUELIN



Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 29/10/08

et publication ou notification

du

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ALPES-MARITIMES

DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
15 octobre 2008Date d'affichage
15 octobre 2008

Objet de la Délibération

Séance du 20 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le vingt octobre

à 18 heures

, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M^{me} CHARPENTIER, M. SCORDO, Adjoint, M^{mes} GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERT

Absents excusés : M. AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

Rétrocession de la parcelle n° 1402 Chemin des Aloès

Monsieur le Maire expose :

« Le chemin des Aloès appartient presque en totalité aux riverains, à l'exception de la parcelle n°1402 appartenant à la commune et située au droit de la propriété de M. et Mme Hangen entre deux parties privées.

Cette parcelle appartenait avant eux à l'ancien propriétaire, M. De Vreese, qui l'avait rendue à la commune pour un franc symbolique.

La commune n'ayant aucun intérêt à conserver ce tronçon de chemin, je vous propose de le rétrocéder à M. et Mme Hangen, qui se sont engagés à le remettre en état et à l'entretenir, aux mêmes clauses et conditions que celles qui nous avaient été faites par le précédent propriétaire, pour un euro symbolique. La voie garde son statut de voie ouverte à la circulation publique. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve la rétrocession de la parcelle n°1402 à M. et Mme Hangen.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29/10/08
et publication ou notification
du

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ALPES-MARITIMES

DE LA COMMUNE DE SPERACEDES

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
15 octobre 2008

Date d'affichage
15 octobre 2008

Objet de la Délibération

Séance du 20 octobre 2008

L'an deux mille huit

et le vingt octobre

à 18 heures

, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PASQUELIN, Maire

Présents : M. me CHARPENTIER, M. SCORDO, Adjoint, Mmes GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERT

Absents excusés : M. AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

Demande de subvention DGE – Remise en sécurité du micro site

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la délibération du 8 septembre 2008 concernant la remise en sécurité du micro site, une demande de subvention a été déposée auprès de la D.G.E. Le plan de financement proposé doit être modifié :

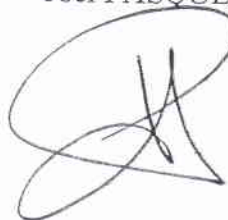
Montant de l'opération : 22 412,40 € HT / 27 164,03 € TTC

Subvention D.G.E. 40 % HT	8 964,96 €
Subvention Conseil Général 40 % HT	8 964,96 €
Emprunt TTC	9 234,11 €

TOTAL TTC 27 164,03€ »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve ce nouveau plan de financement.

Le Maire,
Joël PASQUELIN




Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Date de convocation : 15/10/2008
Membres : En exercice : <input type="text" value="15"/> Présents : <input type="text" value="12"/> Votants : <input type="text" value="14"/>
Décisions N° 00009

Le 20.10.2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Joël PASQUELIN LE MAIRE,

Etaient présents : Mme CHARPENTIER, Mr SCORDO, Adjoints, Mmes GARDE, PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERS, NETTRE

Etaient absents : Mr AZAIS donnant pouvoir à Mme MENEGON, Mr BAUSSY donnant pouvoir à Mr PASQUELIN, Mme HANGEN

Objet : VIREMENT DE CREDIT INTERETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
66	66111			INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	2700.00
				Total	2700.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	6531			INDEMNITÉS	-1500.00
65	6556			INDEMN. DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS	-1200.00
				Total	-2700.00

COMMUNE DE SPERACEDES, le 2010.2008



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE SPERACEDES

Date de convocation :
15/10/2008
Membres :
En exercice : <input type="text" value="15"/>
Présents : <input type="text" value="12"/>
Votants : <input type="text" value="14"/>
Décisions N°
00008

Le 20.10.2008
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Joël PASQUELIN LE MAIRE,
Etaient présents : Mme CHARPENTIER, Mr SCORDO, Adjoint, Mmes GARDE, PFEND, MENEGON, Mrs ESCANO, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERS, NETTRE
Etaient absents : Mr AZAIS donnant pouvoir à Mme MENEGON, Mr BAUSSY donnant pouvoir à Mr PASQUELIN, Mme HANGEN.

Objet : VIREMENT DE CREDIT EMPRUNT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice.

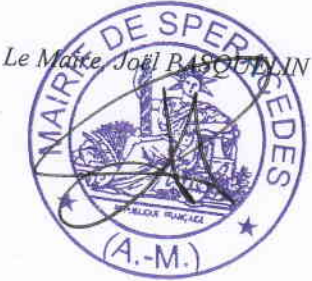
CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	OFI		OPERATIONS FINANCIERES	6300.00
				Total	6300.00

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21568	036		PPRIF	-6300.00
				Total	-6300.00

COMMUNE DE SPERACEDES, le 20.10.2008



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D E SPERACEDESSéance du 20 octobre 2008L'an deux mille huitet le vingt octobreà 18 heures _____, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M onsieur Joël PASQUELIN, MairePrésents : M me CHARPENTIER, M. SCORDO, Adjoints, Mmes GARDE, MENEGON, PFEND, Mrs ESCANO, NETTRE, PASCANET, PIERINI, ROUSTAN, TRAVERTAbsents excusés : M . AZAÏS donnant pouvoir à Mme MENEGON, M. BAUSSY donnant pouvoir à M. PASQUELIN, Mme HANGEN

Secrétaire(s) : M. PASCANET

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation

15 octobre 2008

Date d'affichage

15 octobre 2008

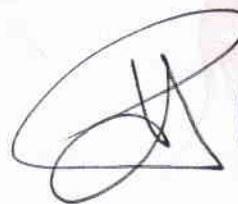
Objet de la Délibération

Reconduction d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose :

« Il est nécessaire de prévoir la reconduction d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne, pour un montant de 50 000 euros. »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et, à l'unanimité des présents, approuve la reconduction de la ligne de trésorerie.

Le Maire,
Joël PASQUELIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecturele _____
et publication ou notification
du _____